



# Bienvenue à l'hôpital Gériatrique les Bateliers (EHPAD / USLD)



Hôpital Gériatrique les Bateliers

23 rue des Bateliers

59037 Lille Cedex

Tél : 03 20 44 45 82





## SOMMAIRE

VOTRE ADMISSION .....	3
UNE EQUIPE POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES.....	3
LES LIEUX DE VIE .....	4
____ Votre chambre.....	4
____ Les espaces collectifs.....	5
____ Les espaces extérieurs.....	5
____ Les sorties .....	6
____ Les visites .....	6
VOTRE PROJET DE VIE « PERSONNALISÉ » .....	6
UNE EQUIPE SOIGNANTE À VOS CÔTÉS.....	7
UNE EQUIPE DEDIEE A VOTRE BIEN ÊTRE.....	9
LES PRESTATIONS HÔTELIÈRES.....	10
____ Les repas .....	10
____ Le linge et les produits d'hygiène .....	11
____ Le courrier .....	11
LES ANIMATIONS.....	11
LA MAISON DES USAGERS.....	12
LES BENEVOLES DES ASSOCIATIONS .....	13
LES CULTES ET RELIGIONS .....	14
DES MOYENS D'EXPRESSION À VOTRE DISPOSITION .....	14
____ Le conseil de la vie sociale.....	14
____ L'assemblée des familles .....	15
____ Une enquête de satisfaction annuelle .....	15
____ En cas d'éloges, de contestation ou de mécontentement .....	15
____ La commission des usagers (CDU).....	16
LA PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE .....	16
LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR .....	17
LES SOINS PALLIATIFS .....	19
LES DIRECTIVES ANTICIPEES .....	19
NOTES.....	21



Madame, Monsieur,

Avec l'ensemble des personnels, nous vous souhaitons la bienvenue au sein des Bateliers.

L'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) constitue une étape importante dans votre vie et un véritable changement dans votre quotidien. Ainsi, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir le mieux possible, vous et vos proches, et rendre votre séjour agréable et serein.

Ce livret d'accueil vous permettra de faire connaissance avec notre établissement et les prestations que nous vous offrons. Il vous aidera à préparer et faciliter votre installation et votre séjour en répondant aux questions que vous vous posez. Nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, dans le respect des principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Nous sommes mobilisés chaque jour pour vous offrir un accompagnement personnalisé. Faites-nous part de vos remarques et suggestions. Elles nous seront précieuses pour améliorer votre accueil et votre accompagnement.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, recevez également l'expression de toute notre considération.

*Pr François PUISIEUX*  
*Chef de Pôle*

*Hélène DE ROO BELLET*  
*Directrice de Pôle*



L'hôpital gériatrique les Bateliers, situé au 23 rue des Bateliers, dans le quartier du Vieux-Lille ( ☎ 03 20 44 45 82) est un établissement public géré par le CHU de Lille.

L'établissement est accessible par les transports en commun. Il fait l'objet d'une signalétique communale.

Un stationnement gratuit est proposé, dans l'enceinte de l'établissement sur les parkings prévus à cet effet (dans la limite des places disponibles).

L'établissement peut vous accueillir en chambre double ou individuelle. Ces chambres sont réparties au sein de plusieurs unités de vie comprenant chacune une équipe à votre service.

## VOTRE ADMISSION

**L'établissement accueille des personnes seules ou des couples, âgés de plus de 60 ans, présentant une dépendance physique et/ou psychique.**

Une visite du site préalable est proposée.

Le dossier d'admission unique est disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou auprès de nos assistantes sociales (☎ 03 20 44 50 19, sur rendez-vous).

Il se compose d'un dossier médical à compléter par votre médecin traitant ou celui de l'établissement hospitalier et d'un dossier administratif à compléter par vous-même ou vos proches.

La demande d'admission est validée par une commission d'admission pluridisciplinaire à la suite de l'examen conjoint des éléments d'ordre médicaux et administratifs.

Une visite de préadmission est ensuite organisée pour vous et/ou votre famille ou votre représentant légal.

L'admission est enfin prononcée par le directeur du pôle de gérontologie de l'établissement. Elle se matérialise par **la signature d'un contrat de séjour** qui définit les engagements réciproques.

## UNE EQUIPE POUR VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES

**L'AGENT ADMINISTRATIF DU BUREAU DES ENTREES** vous accueille, se charge de votre admission et de votre sortie et est à votre disposition pour l'obtention de prestations hôtelières de confort ou de loisirs.

***Au rez-de-chaussée, à proximité de la cafétéria, se situe la régie qui se***

**charge de la gestion de vos dépôts et de votre argent de poche.**

**L'ASSISTANTE SOCIALE** vous aide dans vos démarches sociales (☎ 03 20 44 45 85, sur rendez-vous).

**LA MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS** est à votre disposition ainsi qu'à celle de votre famille pour toute question relative aux mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) (☎ 03 20 44 46 03, sur rendez-vous).

## LES LIEUX DE VIE

### Votre chambre

Chaque chambre est équipée d'un lit médicalisé, d'une table de chevet, d'un fauteuil et d'un cabinet de toilette avec lavabo et WC. Elle comprend un téléphone, une télévision et **un** une possibilité d'accès à internet. Il vous est possible d'ouvrir, à vos frais, une ligne téléphonique auprès de la régie de l'établissement.

***Cette chambre est votre logement. Selon sa superficie, vous pouvez y installer quelques petits meubles et objets personnels.***

***Dans votre chambre vous êtes chez vous, vous pouvez y recevoir votre famille ou vos amis !***

À noter que **DES AGENTS DE SERVICE** assurent l'entretien de votre chambre et de l'établissement.

## Les espaces collectifs

Chaque unité de vie comprend une **salle à manger climatisée** et des lieux plus intimes que vous pouvez réserver pour y recevoir vos proches, vos amis et votre famille. Il est également possible d'utiliser un espace du self sur réservation.

Vous trouverez également au rez-de-chaussée :

- > **un salon de coiffure** ainsi qu'un **salon de socio esthétique** au sein desquels vous pouvez bénéficier de prestations prises en charge financièrement par notre établissement et réalisées par nos professionnel(le)s,
- > **une bibliothèque** avec de nombreux ouvrages mis à votre disposition,
- > **une salle polyvalente** (salle Michèle Matte) climatisée où se déroulent certaines animations et événements,
- > **une salle Snoezelen** spécialement aménagée, éclairée de lumière tamisée, bercée d'une musique douce, qui vous permettra de vous détendre accompagné par un soignant qualifié,
- > **une cafétéria** ~~aux prix attractifs~~ où vous sont proposées boissons et collations que vous pouvez consommer seul, avec vos proches ou en compagnie d'autres résidents.

## Les espaces extérieurs

**Les abords de l'établissement ont été aménagés pour vous être agréables.**

**Vous y trouverez :**

- > des **terrasses** fleuries accessibles selon votre lieu de vie, avec parasols

et salons de jardin à la belle saison,

> un **parcours de promenade** agrémenté de bancs dans le jardin et aux abords de l'établissement, près de la fontaine,

> un **kiosque** où sont organisés des animations, des pique-niques, ou encore des concerts en plein air,

> le « **Jardin des sens** » (culture potagère et aromatique) dont une partie est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Les sorties

Vous pouvez aller et venir librement en dehors de l'établissement, sous réserve d'absence de contre-indication médicale. Les mesures relatives à l'exercice de cette liberté sont définies dans le règlement de fonctionnement.

Le portail d'entrée principal est fermé à 21h, toutefois il est tout à fait possible de rentrer et de sortir après cette heure, il suffit de l'indiquer au personnel qui préviendra l'agent de sécurité.

## Les visites

Les horaires de visite sont définis au sein du règlement de fonctionnement.

Sous condition d'accord médical ou du cadre de l'unité, les visiteurs peuvent être accompagnés d'un animal de compagnie, chien ou chat uniquement, tenu en laisse et éventuellement avec une muselière.

## VOTRE PROJET DE VIE « PERSONNALISÉ »

Votre **projet de vie** est élaboré en lien avec votre famille et vos proches, médecins, soignants, animateur, administratifs, bénévoles et personnels de

restauration.

Votre projet de vie reflète vos désirs (attentes, goûts, habitudes de vie), vos capacités (degrés d'autonomie) et vos besoins repérés par les équipes médicales et paramédicales présentes à vos côtés.

**Votre projet de vie** personnalisé peut évoluer et être adapté au regard de vos besoins.

Il est le fil conducteur de votre séjour au sein de l'établissement et dans votre accompagnement au quotidien.

## UNE EQUIPE SOIGNANTE À VOS CÔTÉS



Chacun de vos interlocuteurs doit être identifié à l'aide d'un badge ou d'une tenue nominative. N'hésitez pas à lui demander sa fonction, vous êtes en droit de savoir qui vient dans votre chambre et pour quelle raison.

**UN MEDECIN REFERENT** assure votre suivi médical. **Chaque unité de vie dispose d'un médecin gériatre dédié.**

*Cette organisation ne fait pas obstacle au principe de la liberté de choix de son médecin traitant par le résident, si c'est votre souhait vous devez le signaler dès la constitution de votre dossier d'admission.*

Si un suivi médical particulier ou une hospitalisation s'avérait nécessaire, **vous pouvez être hospitalisé(e) dans un des services** du CHU de Lille, ce qui permet une prise en charge coordonnée, ou tout autre établissement de votre choix. Pour les résidents de l'EHPAD, grâce à l'intervention d'**HOPIDOM**, service d'hospitalisation à domicile du CHU, qui peut

Intervenir au sein de votre unité de vie, certaines hospitalisations peuvent être évitées.

**LE CADRE SUPERIEUR DE SANTE** coordonne et optimise les prestations de soins et d'activités paramédicales, dans une optique de qualité.

Sous la responsabilité du **CADRE DE SANTE**, qui s'assure de la qualité des soins dispensés, de l'organisation de l'unité de vie et de son management, une équipe vous entoure et veille au quotidien à l'application de votre projet de vie. Vous pouvez rencontrer facilement le cadre de santé pour toute question relative au fonctionnement de l'unité de vie.

*A votre arrivée, UN REFERENT vous est présenté. Il est désigné au sein de votre équipe (aide-soignant(e), maître(sse) de maison ou infirmier(e)). Il est partie prenante dans l'élaboration de votre projet de vie et est garant de son application. Il est le lien privilégié avec votre famille. Faites-lui part de toutes vos remarques !*

*Nous vous demandons également de désigner une PERSONNE DE CONFIANCE parmi vos proches qui sera, si nécessaire, votre porte-parole et qui pourra vous apporter son aide dans vos démarches au sein de l'Etablissement.*

**LES INFIRMIER(E)S** assurent les soins et coordonnent les activités de l'unité. Leurs connaissances spécifiques en gérontologie contribuent activement à vous apporter confort, bien-être et écoute, et permet de nouer une relation de confiance avec vous et vos proches.

**LES AIDES SOIGNANT(E)S** assurent, en fonction de votre autonomie, les soins d'hygiène corporelle, de confort et de bien-être, avec le souci de

maintenir vos ressources physiques et psychologiques, dans le respect de votre individualité.

**LES AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE en EHPAD** participent aux soins d'hygiène et de confort ainsi qu'à l'animation quotidienne.

**LES MAITRE(SSE)S DE MAISON** vous accompagnent dans les différents temps de la vie quotidienne (petit déjeuner, collation, animation) toujours dans le souci de votre bien-être physique, psychologique et social.

**LES KINESITHERAPEUTES, ERGOTHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET PEDICURE** interviennent sur prescription médicale, au sein du service ou dans des salles spécifiquement aménagées.

**L'EDUCATEUR/RICE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE** intervient très régulièrement dans votre unité de vie ou dans des salles adaptées, de manière individuelle ou collective, afin de préserver votre autonomie : gym douce, parcours de marche, balnéothérapie...

**LES PSYCHOLOGUES** peuvent vous rencontrer lors de votre admission, et à tout moment de votre séjour. Elles sont également à l'écoute de votre famille (☎ 03 20 44 48 60, sur rendez-vous).

**DES ETUDIANTS** des instituts de soins infirmiers, des écoles d'aides-soignantes, des écoles de kinésithérapie en formation peuvent également être présents au sein des équipes soignantes.

## **UNE EQUIPE DEDIEE A VOTRE BIEN ÊTRE**

**LA COIFFEUSE** (en blouse fuchsia) intervient dans votre unité de vie ou en salon selon un planning défini, pour réaliser coupe, permanente, coloration.

Vous pouvez faire intervenir un coiffeur extérieur, sa prestation sera alors à vos frais.

**LA SOCIO ESTHETICIENNE** (en blouse verte) vous propose selon un planning défini, en salon ou dans votre unité de vie, des prestations d'esthétique (manucure, soins du visage...).

## LES PRESTATIONS HÔTELIÈRES

### Les repas

Les repas sont adaptés à votre régime médical (suivi par une diététicienne) et vos besoins.

Ils sont prioritairement pris en salle à manger pour les résidents de l'EHPAD. Il est toutefois possible de les prendre dans votre chambre. Les menus sont affichés au sein des salles à manger.

Ils sont servis aux heures suivantes :

- petit déjeuner de 7h30 à 9h30
- déjeuner : de 12h00 à 13h00
- dîner : de 18h00 à 19h00

De plus, une collation est servie vers 15h00.

Une collation de nuit est proposée à partir de 22h pour les résidents qui le souhaitent. L'équipe de nuit répond à la demande si des collations sont demandées à des horaires différents et porte une attention particulière aux résidents identifiés comme ayant un déficit nutritionnel.

***Invitez vos proches ! Le cadre et/ou le personnel de votre unité de vie pourra vous aider.***

## Le linge et les produits d'hygiène

Votre trousseau de linge personnel est marqué à votre nom par nos lingères. Les produits pour la toilette (brosse à dents, gel douche, savon, shampoing, peigne...) sont à votre charge et doivent être renouvelés régulièrement.

Les serviettes de toilette, les oreillers et les draps sont fournis par l'établissement. Leur nettoyage et ceux de vos vêtements personnels sont réalisés par l'établissement. Il est préférable de confier l'entretien de votre linge délicat à vos proches. Une proposition de trousseau est jointe au contrat de séjour.

## Le courrier

Votre courrier vous est distribué quotidiennement par l'équipe de votre service.

Pour en envoyer, une boîte aux lettres est à votre disposition à la cafétéria et la levée a lieu l'après-midi.

## LES ANIMATIONS

**L'ANIMATRICE** organise **les animations** en lien avec l'ensemble des intervenants de l'établissement (soignants, cafétéria, accueil, administration).

Tout au long de l'année, des animations vous sont proposées :

- **Les animations festives :**

Ce sont de véritables moments de convivialité basés sur l'échange entre vous, vos familles, vos proches et l'ensemble du personnel de l'établissement.

Ce sont par exemple :

- > Des **repas festifs** (Noël, fête du printemps, semaine bleue, braderie...) où sont conviés vos familles et vos proches.
- > Des **rencontres intergénérationnelles** où vous pourrez rencontrer les enfants du personnel, les élèves des écoles du quartier...
- > Des **spectacles** (danse, théâtre, musique, arts du spectacle).
- > Des **loisirs adaptés** (jeux flamands, loto, cinéma...).

### ● **Les ateliers :**

Différents ateliers vous sont proposés selon un planning défini et affiché en cafétéria ainsi que sur les panneaux prévus à cet effet au sein des étages : chorale, jeux de mémoire, musique, peinture, modelage, tricot, crochet, « bien-être et relaxation », jardinage, écriture...

### ● **Les sorties culturelles, de loisirs ou de vacances**

Vous pourrez profiter de sorties culturelles (théâtre, mer, grands magasins, marchés...), en fonction de votre état de santé.

A noter que des **associations** sont également présentes au sein de l'établissement, pour vous apporter détente et loisirs.

## **LA MAISON DES USAGERS**

La Maison des Usagers est un espace situé sur le site du CHU de Lille, entièrement dédié aux patients, résidents, visiteurs et personnels du CHU de Lille.

Elle vous accueille sans rendez-vous, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Vous y trouverez écoute, accompagnement et soutien dans le domaine de la santé en collaboration avec les différentes associations partenaires du CHU de Lille et les représentants des usagers.

Elle propose chaque mois aux usagers un programme d'activités :

- permanences, (information sur les droits des patients, aide administrative, soutien face à la maladie...)
- groupes d'échanges et de coopération avec les différents acteurs de l'hôpital ;
- ateliers et actions spécifiques dans le champ de la prévention ;
- animations socio-culturelles et de loisirs.

→ Programme à retrouver sur

[www.facebook.com/AssosduCHUdeLille/](http://www.facebook.com/AssosduCHUdeLille/)

Vous souhaitez vous impliquer à titre individuel, ou dans le cadre d'une association ou d'un collectif d'usagers, en partageant votre expérience, vos idées et suggestions pour améliorer la qualité de l'accompagnement, l'accueil et la prise en charge au CHU de Lille ?

Contactez-nous au 03 20 44 40 21  
ou par mail à l'adresse suivante :  
maison.usagers@chru-lille.fr

## LES BENEVOLES DES ASSOCIATIONS

Pour vous accompagner au quotidien, comme dans toutes les étapes importantes de votre vie, des bénévoles interviennent et peuvent être

sollicités.

La liste complète des associations partenaires vous est remise à votre arrivée.

## LES CULTES ET RELIGIONS

Les différents **cultes et religions** sont représentés par des aumôniers, notamment un aumônier catholique (☎ 03 20 44 43 33), un aumônier protestant (☎ 03 20 44 44 02), un aumônier juif (☎ 03 20 85 27 37) et un aumônier musulman (☎ 03 62 28 17 52). Une salle de recueillement est mise à votre disposition.

## DES MOYENS D'EXPRESSION À VOTRE DISPOSITION

Vous pouvez à tout instant témoigner de votre satisfaction ou des difficultés que vous avez pu rencontrer lors de votre séjour aux Bateliers, faire des suggestions et échanger. Plusieurs voies d'expression graduées vous sont offertes :

### Le conseil de la vie sociale

Le Conseil se réunit au minimum trois fois par an sur convocation de son (sa) Président(e) afin de donner des avis et émettre des propositions sur tout ce qui concerne le fonctionnement de l'établissement et la vie des résidents.

Il est composé de représentants élus ou désignés dont vous pouvez vous rapprocher pour porter votre voix lors de l'instance. Les comptes rendus sont affichés et à disposition du résident.

## **L'assemblée des familles**

Elle se réunit deux fois par an. Votre famille ou vos représentants légaux y sont conviés. Il s'agit d'un moment d'informations et d'échanges.

## **Une enquête de satisfaction annuelle**

Elle vient recueillir votre expérience, au moins une fois par année.

## **En cas d'éloges, de contestation ou de mécontentement**

En premier lieu, vous et vos proches pouvez prendre contact avec votre référent, le cadre de santé, un responsable médical ou le directeur de l'établissement (c'est à lui que votre courrier devra être adressé). Vous pouvez également vous adresser au médiateur médical ou non médical ainsi qu'aux représentants des usagers dont les coordonnées se trouvent ci-après.

Il est aussi possible d'adresser vos éloges, contestations ou mécontentement par mail à cette adresse : [votreavis@chu-lille.fr](mailto:votreavis@chu-lille.fr)

- Vous recevez une réponse.

- Vous pouvez être mis(e) en relation avec un médiateur sur votre demande, ou sur proposition de la Direction, dans un délai de quelques jours.

Le compte-rendu de l'entretien sera soumis à la Commission des Usagers (CDU). Puis une réponse vous sera transmise ainsi que le compte rendu.

La CDU pourra présenter des recommandations pour répondre aux difficultés et vous indiquer les voies de recours qui sont à votre disposition.

## La commission des usagers (CDU) (article L1112-3 du code de la santé publique)

La Commission des Usagers a pour mission de veiller au respect des droits des Usagers (patients et résidents) et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge.

Elle veille à faciliter l'expression et à assurer la prise en compte des demandes à travers notamment la procédure de médiation. La médiation apporte la possibilité de bénéficier d'une écoute, d'explications et de conseils en cas de problèmes rencontrés.

Vous pouvez joindre la CDU au : 03 20 44 47 26 ou par mail : [secretariatCDU@chu-lille.fr](mailto:secretariatCDU@chu-lille.fr).

**Les représentants des usagers, membres de la Commission des Usagers sont :**

<p>Jean-François Hilaire Union Départementale des Associations Familiales du Nord 217 Boulevard de Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 06 60 06 22 41 jfhilaire59@gmail.com</p>	<p>Marie-Suzanne Perrot Association Calais Respire (Fédération des Associations et Amicales de Malades Insuffisants ou Handicapés Respiratoires) 17 allée de la Crèche - Porte 4 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 03 61 92 91 11 Tél port : 06 12 34 40 75 mariesperrot@gmail.com</p>
<p>Pierre-Marie Lebrun, Président de la CDU France Assos Santé - CISS - Hauts-de-France 10 Rue Baptiste Monnoyer 59 000 Lille Tél : 06 43 97 14 93 lebrunpm@gmail.com</p>	<p>Françoise Van Rechern UFC Que Choisir 54, rue Jacquemars Gielée 59 000 Lille Tél : 06 75 17 74 51 vanrechernfrancoise31@gmail.com</p>

Pour contacter l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, il existe un numéro unique de standard téléphonique : le **0 809 402 032** (numéro non surtaxé).

Pour contacter le Département du Nord, le numéro de téléphone suivant est à votre disposition : ☎ **03 59 73 59 59**.

## LA PROMOTION DE LA BIEN-ÊTRE

Le personnel est sensibilisé à la bientraitance. L'établissement déploie auprès des professionnels un vaste programme de formations (bientraitance, méthode Montessori, ...) qui vise à permettre un questionnement sur les pratiques. Un groupe "Bientraitance", piloté par le Cadre Supérieur de santé du Pôle de Gériatrie est actif au sein de l'établissement et des réunions régulières sont programmées.

Les temps de transmission ou de synthèse avec les médecins des unités permettent au personnel d'exprimer les difficultés techniques ou relationnelles et de développer la culture bientraitance (ex : conduite à tenir en cas de refus de soins, refus d'alimentation, trouble de la sexualité, ...).

Au sein de l'établissement, des référents thématiques sont désignés, dans le but de promouvoir la réflexion et l'amélioration des pratiques. Toujours dans cette logique de sensibilisation, de nombreux fascicules élaborés par les médecins responsables des unités sont diffusés au personnel, pour leur venir en aide dans leurs pratiques :

- *Bien communiquer avec le malade Alzheimer,*
- *Abécédaire de la maltraitance à la bientraitance,*
- *Prendre soin d'un malade Alzheimer si la toilette devient difficile.*

En cas de nécessité de mise en place d'une contention physique, elle se fera dans le respect des recommandations de la Haute Autorité de Santé – HAS – (sur prescription médicale, information du résident et de sa famille, évaluation régulière et mise en place de mesures compensatrices).

Vous pouvez bénéficier d'une écoute sur des situations de maltraitance en appelant le  3977.

## LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Soulager votre douleur, c'est possible !

Les équipes soignantes du CHU de Lille s'engagent à évaluer et à prendre en charge votre douleur au cours de votre séjour.

### **Prévenir**

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains ; les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement seront autant que possible prévenues par le personnel soignant qui y apportera une attention toute particulière.

### **Soigner... Soulager**

- Les douleurs aiguës comme les coliques néphrétiques, les fractures...
- Les douleurs après une intervention chirurgicale
- Les douleurs chroniques.

### **Vous avez mal..., votre douleur parlons-en.**

Tout le monde ne réagit pas de la même manière face à la douleur : seul celui qui souffre est capable d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement antalgique, un soignant évaluera l'intensité de votre douleur à l'aide d'outils d'évaluation de 0 à 10.

Les équipes vous aideront à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal en étant à votre écoute :

- en répondant à vos questions,
- en vous expliquant les soins qu'elles vont vous apporter et leur déroulement,
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple la relaxation, les massages, le soutien psychologique, l'hypnose...



Toute personne a le droit de recevoir

des soins visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance

prévenue, évaluée, prise en compte

et traitée.

CHU de Lille - Hôpital Salengro -  
Avenue du Professeur Emile Laine,  
59037 Lille - 03 20 44 66 42 - Pour la  
prise de rendez-vous, merci de  
privilégier les demandes par mail :  
[sec.douleur@chu-lille.fr](mailto:sec.douleur@chu-lille.fr)

## LES SOINS PALLIATIFS

Nous apportons une grande attention aux situations particulières que constituent la fin de vie. Les lois du 22 avril 2005 et du 2 février 2016 prévoient les dispositions relatives au droit de consentir et de refuser les soins, et au soulagement de toute souffrance extrême physique ou psychologique. Elles interdisent l'obstination déraisonnable, encadrent les conditions de limitation ou arrêt des traitements, de la sédation qui peut être profonde et continue selon vos souhaits. Ces lois confirment également la mission des soignants d'assurer la qualité de la fin de vie, notamment en mettant en œuvre des soins palliatifs. Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez ainsi que vos proches, vous rapprocher du médecin et/ou du cadre de santé.

## LES DIRECTIVES ANTICIPEES

(Article L1111-11 et L1111-12 du Code de la santé publique)

Les directives anticipées indiquent vos souhaits concernant la prise en charge médicale de la fin de vie (limitation et arrêt des traitements, soulagement de la douleur, sédation...).

Les directives anticipées sont écrites, datées et signées par vous. Le médecin doit respecter vos directives anticipées, sauf s'il les estime inappropriées ou non-conformes à la situation médicale qui se présente à lui. Ces directives anticipées sont valables tant que vous ne les modifiez

pas. Il est important que le médecin puisse les lire : confiez-les-lui et signalez leur existence à votre personne de confiance, vos proches...

Vous pouvez trouver deux modèles de directives anticipées sur internet, proposés par la Haute Autorité de Santé ([www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)) ou sur demande auprès de l'équipe qui vous accompagne.





Nos progrès  
c'est pour la vie

Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Avenue Oscar Lambret - 59037 Lille Cedex - Tél : 03 20 44 59 62

[www.chu-lille.fr](http://www.chu-lille.fr)



chulille



CHU Lille



@CHU\_Lille



CHU de Lille



CHU de Lille

